

IMPLANTATION DE CULTURE FAUNISTIQUE.

Le présent contrat est signé entre :

- **Le propriétaire** représenté par :
Mr.....
Domicile :.....
.....
- **Le contractant** habilité (Président d'association) à cet effet et représenté par :
 - Mr.....
 - Intitulé de détenteur du droit de chasse :.....
.....

1. PREAMBULE :

Le présent contrat a pour but de fixer les modalités de gestion entre **le contractant** et **le propriétaire**, dans le cadre de la mise en place de cultures faunistiques.

Le contractant devra s'engager à implanter un couvert végétal de préférence pluriannuel et obligatoirement non valorisé économiquement.

Toute action relative à la mise en place de cultures faunistiques devra rester dans le cadre d'une stricte utilisation non lucrative des parcelles, tant par **le propriétaire** que par **le contractant**.

2. OBJECTIFS

Le premier objectif de cette mise en culture, est purement cynégétique. La culture faunistique implantée à l'automne peut permettre de subvenir à certains besoins de la faune:

- Zone de gagnage (verdure, insectes, graines).
- Lutter contre la fermeture du milieu.
- Prise en compte de la biodiversité en recréant ou en préservant des zones d'habitats favorables à la faune sauvage et en développant des pratiques respectueuses de la biologie des espèces.

Le second objectif est de nature agronomique et environnemental. Le couvert semé présente certains avantages tels que:

- La limitation de l'érosion des sols et du lessivage des nitrates.
- L'accroissement du taux de matière organique bénéfique à la possibilité de remettre en culture.
- Une coupure dans le cadre du risque incendie.

3. OBLIGATIONS TECHNIQUES DE LA CULTURE FAUNISTIQUE

Le contractant aura pour obligation de mettre en place un couvert végétal faisant partie de la liste des « cultures dérochées ou couverture végétale ».

4. ITINERAIRE TECHNIQUE DE LA JACHERE FAUNE SAUVAGE:

Le contractant s'engage :

- A défricher le terrain si nécessaire avant toute opération agricole.
- A effectuer un semis d'automne, si les conditions climatiques le permettent.

- A n'effectuer aucuns travaux de broyage ou de pâturage sur les parcelles entre le 15 Avril et le 30 Septembre.
- A n'utiliser aucun produit phytosanitaire sauf s'il existe des risques importants par rapport aux cultures voisines. Si le cas se présente, **le contractant**, est tenu de prévenir le propriétaire.
- A implanter un couvert végétal non valorisé économiquement.

Le propriétaire s'engage :

- A laisser la gestion de son parcellaire listé en annexe **au contractant**.
- A autoriser **le contractant** au défrichage nécessaire et à la réalisation des travaux agricoles.
- A transmettre **au contractant** le relevé de propriété pour chaque parcelle mise en culture.
- A ne pas donner en gestion des parcelles pour lesquelles il perçoit un revenu et/ou sont valorisées économiquement.

5. RESILIATION DU CONTRAT

Suite aux manques constatés concernant les engagements définis dans le présent contrat par l'une ou l'autre des parties, la résiliation du contrat sera actée par courrier recommandé.

6. UTILISATION DU COUVERT

Toute utilisation du couvert pour des faits autres que le maintien de la faune sauvage est interdit.

7. MODALITES DE CONTROLE

Le contractant s'engage à respecter les modalités du présent contrat et à laisser libre accès aux parcelles en cultures faunistiques **le propriétaire**.

En conséquence, **le contractant** est tenu sans délai de respecter les obligations générales d'entretien des cultures faunistiques.

La liste des parcelles contractualisées annuellement est jointe en annexe.

8. DUREE - RESILIATION

Le contrat individuel est signé pour 3 saisons cynégétiques allant du 1^{er} juillet au 30 juin (toute signature en cours de saison sera considéré comme saison pleine) et renouvelable par tacite reconduction. Le présent contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties, au plus tard 3 mois avant la fin de la dernière saison cynégétique.

Signé et paraphé en deux exemplaires, dont un est destiné à chacune des parties.

A.....

Le.....

Le Propriétaire

Le Contractant

Mr.....

Mr.....